



CONSEIL SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022 A 18H30

LISTE DES DELIBERATIONS

N° 14/2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1.

N° 15/2022 : BUDGET GENERAL 2023 : OUVERTURE DES QUARTS DES CREDITS DES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTES AU BUDGET 2022.



CONSEIL SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022  
A 18H30  
DELIBERATION N°14 /2022

Présents :

Commune de Rousset : Mrs. ESPOTO Gilbert, WALTER Jean-Pierre  
Commune de Puyloubier : Mr. Guinieri Frédéric  
Commune de Peynier : M. Aubert Jean-Luc, Ambrogio Catherine  
Commune Chateauneuf-Le-Rouge : Mmes Laroche Elvire, Tupin Isabelle  
Secrétaire : Mr WALTER Jean-Pierre.

La séance est présidée par Monsieur Frédéric GUINIERI, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Objet: Décision modificative n°1**

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil Syndical qu'il convient par cette décision modificative de réajuster certains crédits prévus au Budget 2022, afin de tenir compte d'une part, de l'augmentation du prix de l'énergie et du combustible et d'autre part de la défaillance téléphonique de l'alarme du gymnase en juillet et août 2022.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 6 520€**

<b>CHAPITRE 11 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>+ 7 020€</b>
60612 Energie électricité	+ 6 000€
60621 Combustibles	+ 1 000€
6262 Frais de télécommunication	+ 1 600€
6232 fêtes et cérémonies	- 640€
60628 Fournitures diverses	- 540€
6236 Impression et reliure	- 400€
<b>CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</b>	<b>- 500€</b>
6574 Subvention associations	- 500€

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 6 520€**

<b>CHAPITRE 74 DOTATION PARTICIPATION</b>	<b>+ 2 520€</b>
744 FCTVA	+ 520€
7473 Subvention Département	+ 2 000€
<b>CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>+ 4 000€</b>
7718 Autre produit exceptionnel	+ 4 000€

Le Conseil Syndical,

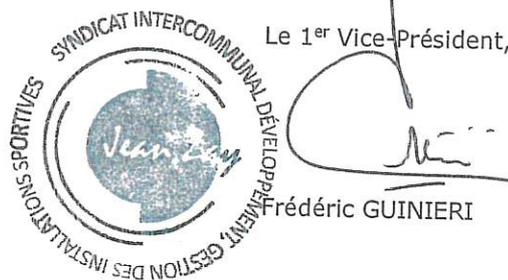
- Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Approuve les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le budget primitif en conséquence.

**La délibération est adoptée à l'Unanimité.**

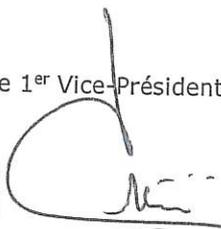
Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre WALTER



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Frédéric GUINIERI



CONSEIL SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022  
A 18H30  
DELIBERATION N°15/2022

Présents :

Commune de Rousset : Mrs. ESPOTO Gilbert, WALTER Jean-Pierre  
Commune de Puyloubier : Mr. Guinieri Frédéric  
Commune de Peynier : M. Aubert Jean-Luc, Ambrogio Catherine  
Commune Chateauneuf-Le-Rouge : Mmes Laroche Elvire, Tupin Isabelle  
Secrétaire : Mr WALTER Jean-Pierre.

La séance est présidée par Monsieur Frédéric GUINIERI, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**OBJET : Budget Général 2023 : Ouverture du quart des crédits des dépenses d'investissement votés au budget 2022.**

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil Syndical, qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales :

« dès lors que le budget n'est pas voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, l'exécutif de la collectivité, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Ainsi, compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Syndical d'engager les crédits correspondants suivant le détail ci-joint.

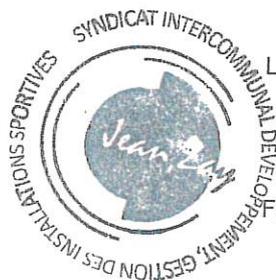
Le Conseil Syndical,

- Oûi l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Approuve l'ouverture du quart des crédits d'investissement votés au budget primitif 2022 selon la ventilation indiquée en annexe.

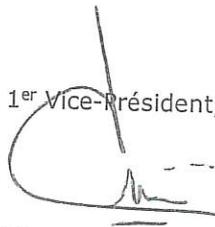
**La délibération est adoptée à l'Unanimité.**

Le Secrétaire de séance

  
Jean-Pierre WALTER



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

  
Frédéric GUINIERI



**BUDGET 2023**  
**OUVERTURE DU QUART DES CREDITS**  
**D'INVESTISSEMENT VOTES AU BP 2022**  
**S I D G DE ROUSSET**  
**DELIBERATION N° 15/2022 DU 16 NOV 2022**

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	EUROS
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 375,00 €
21312 BATIMENTS SCOLAIRES	8 375,00 €
2181 AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	20 230,00 €
<b><u>TOTAL DEPENSES</u></b>	<b><u>30 980,00 €</u></b>

Rousset, le 16 NOV. 2022

Le Président,

  
Jean-Louis CANAL

